

NOTE D'INFORMATION SUR L'ASSOCIATION

Une association dénommée « Préservons la Méditerranée », déclarée le 3 mars 2009, dont l'assemblée constitutive s'est tenue, le 13 mai, au Centre Universitaire Méditerranéen, à Nice, ville où se trouve son Siège social, a été fondée par Albert Vieu, ancien Président de la JCE de Nice Côte d'Azur et ancien membre du Comité directeur de la JCEF.

Elle a été suivie le 16 mai, dans les salles de réunion de l'Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG), également à Nice, par une exposition de photographies sous-marines et par trois conférences : la première sur la contamination chimique des mers, la seconde sur les aires protégées et la troisième sur "Mouillage et fonds marins". L'objet de l'association est

ARTICLE 2

La préservation de la faune et de la flore du Bassin Méditerranéen, la sensibilisation à sa protection, la construction de bassins de traitement et de fosses septiques pour la constitution de réseaux d'assainissements, ainsi qu'à l'organisation de conférences et événements pour l'information et l'évolution de l'action entreprise.

Les initiatives qu'elle compte prendre se situent dans la ligne des différents accords intergouvernementaux conclus successivement, depuis déjà plus de 40 ans, pour défendre la Méditerranée :

- En **1975** le "**Plan d'Action pour la Méditerranée**" adopté par 18 pays riverains et la Communauté Economique Européenne (PAM) qui fait partie du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dont le cadre juridique a été fixé en 1976, sous le nom de « Convention de Barcelone ».
- En **1995** la mise sur pied, sur proposition du Président Jacques Chirac, du Pacte dit "**Processus de Barcelone**" liant l'Union Européenne aux pays riverains.
- En novembre **2006**, au Caire, la **conférence interministérielle euro-méditerranéenne** sur l'environnement, première réunion hors de l'Union Européenne. Un accord était signé sur un calendrier des actions à mener dans le cadre du programme "Horizon 2020" pour lutter contre les sources majeures de pollution de la Méditerranée d'ici cette date.
- Le 13 juillet 2008, à Paris, à peine quelques jours après l'instauration, de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne, à l'invitation de la France et de l'Égypte, s'est tenu le "**Sommet fondateur de l'Union pour la Méditerranée**" (UPM), où chacun des partenaires était représenté au plus haut niveau de l'État. Ceux-ci comprenaient les 27 États membres de l'UE et 15 pays riverains hors EU (*), plus la Jordanie et la Mauritanie. La Libye y assistait, à titre d'observateur, représentée par son Ministre des Affaires étrangères.

Albert Vieu, Président de l'association et Bernard Champin, Vice-président, tous deux Sénateurs de la JCI, ont participé aux travaux du Forum de Paris du 27 au 29 mars 2009 sur le thème "Sauver la Méditerranée". Cette importante réunion se tenait sous le haut patronage du Président de la République française, Nicolas Sarkozy et le patronage du Président de la Commission Européenne, José Manuel Barroso, dans les salles de réunions de l'UNESCO, en partenariat avec les services du Premier ministre, le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

La base sur laquelle l'association compte s'appuyer, au départ, est le réseau des Jeunes Chambres Économiques (JCE) et des Sénateurs de la JCI des pays riverains. Pour les JCE il s'agit des Organisations nationales de Chypre, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Maroc, Malte, Syrie, Tunisie, auxquelles s'ajoutent la Principauté de Monaco et la province de Catalogne.

(*) Les 15 pays sont l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Monaco, le Monténégro, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie, la Turquie, et la Ligue arabe.